

## **Les Conseillers municipaux d'opposition de Saint-Maur-des-Fossés (Saint-Maur Demain)**

17, avenue des Lacs

94100 Saint-Maur-des-Fossés

### **A Monsieur Claude Bartolone**

Président de la commission d'enquête sur les produits financiers à risque  
souscrits par les acteurs publics locaux

Député, Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Copie : **Monsieur Jean-Pierre Gorges**, Député, Rapporteur de la Commission

Saint-Maur-des-Fossés, le 18 novembre 2011

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous suivons les travaux de la Commission d'enquête que vous présidez : les témoignages et les informations que vous rassemblez ainsi que les propositions que vous présenterez dans votre rapport contribueront, nous en sommes convaincus, à faire émerger des recommandations utiles à l'ensemble des acteurs concernés par la problématique des prêts structurés.

Nous devons cependant vous faire part de notre surprise et de nos regrets en découvrant que votre Commission avait auditionné le 21 septembre dernier Monsieur Jacques Leroy, 1<sup>er</sup> maire-adjoint de la ville de Saint-Maur depuis mars 2008, Monsieur Jean-Marc Broux, Directeur général des services (jusqu'en octobre 2011) et Monsieur Vincent Billard, Directeur des Services financiers (mais qui n'est pas intervenu à la lecture du compte-rendu publié sur le site de l'Assemblée nationale), Monsieur Henri Plagnol, maire actuel de Saint-Maur-des-Saint-des-Fossés étant lui-même intervenu à la fin de l'audition.

Il est en effet surprenant et regrettable d'une part, que le vice-président de votre commission, fasse auditionner en sa présence son, premier-adjoint à la mairie ainsi que les fonctionnaires territoriaux dont il est l'employeur, allant même jusqu'à s'exprimer au cours de l'audition. L'impartialité et l'objectivité des propos exprimés par les MM. Leroy et Broux et par Monsieur Plagnol lui-même ne peuvent qu'être sujets à caution et entachent malheureusement les travaux de votre commission par ailleurs extrêmement intéressants et utiles comme indiqué ci-avant.

D'autre part, afin d'éviter ce doute sur l'impartialité de vos travaux lors de la séance du 21 septembre 2011 relative à la situation de la ville de Saint-Maur-des-Fossés, il aurait été normal d'entendre le maire qui a précédé Monsieur Plagnol, ou à défaut un de ses adjoints, afin qu'il puisse à leur tour apporter leur témoignage et des réponses aux questions posées par votre commission.

Cela n'a pas été le cas. Une telle audition aurait pourtant permis aisément à la fois de rétablir la vérité sur différents points mensongers ou outranciers, évoqués dans les interventions de MM. Leroy et Broux, qui ont pourtant prêté serment au début de la séance et d'éclairer les membres de la commission.

Aussi, nous souhaitons porter à votre connaissance en annexe de ce courrier des éléments objectifs qui vous permettront de présenter un rapport équilibré, lorsque celui-ci évoquera la situation de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

D'une manière générale et de notre point de vue, cette situation aurait été différente, avant et après mars 2008, si les collectivités dont Saint-Maur avaient eu à leur disposition les outils suivants créés en 2010 et en 2011, qu'il s'agisse :

- des nouvelles maquettes budgétaires et comptables nationales qui s'imposent aux communes depuis le 1er janvier 2011 pour les adapter aux nouveaux types de prêts structurés : auparavant – cf. les annexes des comptes administratifs jusqu'en 2010 -, les prêts structurés étaient assimilés à des prêts à taux fixe, par phase de 5 ou 6 ans, sans distinguer les phases des prêts structurés ;
- de la charte de bonne conduite signée par les banques et les associations nationales d'élus comme l'AMF depuis le 1er janvier 2010 ;
- de la matrice Gissler de cotation des risques depuis 2010 ;
- de la création d'un médiateur pour aider les collectivités dans leurs réaménagements d'emprunts depuis 2010 ;
- de la mise à disposition des administrateurs du Ministère des Finances et d'un Inspecteur Général des Finances au cas par cas pour aider les collectivités ;
- des différents rapports de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France (Janvier 2010) et de la Cour des Comptes (Juillet 2011) qui indiquent clairement que les Trésoriers Payeurs Généraux (comptables publics) et les services du contrôle de légalité de la Préfecture doivent enfin jouer un rôle de conseil et d'alerte, ce qu'ils n'ont pas fait depuis la publication de la première circulaire relative aux produits financiers souscrits par les collectivités qui date de 1992 !

Les élus Saint-Maur Demain (opposition municipale), ont soutenu la création de ces nouveaux outils, sans exception, et voté leur mise en œuvre pour notre ville. Nous avons même été les premiers à demander l'application de la charte de bonne conduite dès décembre 2009 pour Saint-Maur. Ces outils sont sans doute imparfaits et ne traitent pas des emprunts souscrits avant sa mise en application en janvier 2010. Ils ont cependant le mérite de doter les élus locaux d'outils d'évaluation et d'accompagnement utiles, de rétablir un début de symétrie d'informations entre eux et les établissements prêteurs et d'inciter l'État à prendre toute sa part dans l'assainissement du secteur des prêts aux collectivités.

Nous avons choisi depuis de nombreuses années de nous engager au service de notre ville parce que nous croyons que Saint-Maur doit rester le havre de paix et de tranquillité que ses habitants ont choisi. Nous avons toujours considéré l'intérêt général de notre commune avant un quelconque intérêt personnel ou partisan : s'agissant des finances de notre commune, notre ligne est claire : oui aux mesures de sécurisation de nos emprunts et à la fermeté vis-à-vis des banques qui les ont vendus à la ville jusqu'en 2009. Non aux dépenses de fonctionnement inutiles qui conduisent à des hausses d'impôts disproportionnées, sans lien avec le poids des charges financières.

Nous ne voudrions pas que les auditions reçues lors de la séance du 21 septembre 2011 puissent tromper toutes celles et tous ceux qui de bonne foi veulent comprendre et agir, et refusent l'instrumentalisation des institutions de la République pour régler quelque compte politicien.

Nous souhaitons que le présent courrier puisse être porté à la connaissance de la commission que vous présidez et puisse contribuer au rapport final qui sera produit, notamment lorsque le cas de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sera évoqué, afin d'éclairer l'ensemble des parlementaires et les lecteurs de ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Les élus de l'opposition municipale Saint-Maur Demain**

Nicolas Clodong (Conseiller général), Denis Constant, Jacqueline Moralès, Blaise Baudry, Marie-Thérèse Monchablon, Paul Biard et Catherine Distinguin, Conseillers municipaux.

## Annexes

### 1) Sur le niveau et l'affectation des emprunts souscrits entre 2001 et 2008.

Contrairement à ce que prétendent MM. Leroy et Broux («*Il n'y a pas eu, à Saint-Maur, d'investissements majeurs* », hormis «*quelques travaux sur les trottoirs, d'autres sur des ronds-points*»), l'augmentation de 115 millions d'euros de l'encours du budget principal, entre 2001 et 2008 (cf. Comptes administratifs), a contribué à financer, tout en maîtrisant l'effort fiscal (stabilité des taux de 2002 à 2007), la réalisation de nombreux équipements publics, durables et de qualité, pour les Saint-Mauriens d'aujourd'hui et les générations futures. En voici une liste non exhaustive pour un montant estimatif de plus de 200 millions d'euros :

#### - La construction de :

- de 2 écoles (maternelle et primaire Miss Cavell), qui a elles seules ont coûté plus de 21 MEUR,
- d'une bibliothèque,
- de 2 centres de loisirs pour enfants,
- d'une crèche et d'un jardin d'éveil, qui ont contribué au doublement du nombre de berceaux entre 2001 et 2008,
- de 2 parkings publics (La Louvière et Diderot),
- du centre technique municipal,
- du Marché de La Varenne (avec l'aménagement de la place Stalingrad),
- de la cuisine centrale, gérée en régie communale (4500 repas préparés quotidiennement),
- de nouveaux équipements sportifs (skate park, salles de gym, d'haltérophilie, d'escalade).

#### - La rénovation :

- des centres sportifs Brossolette (1<sup>ère</sup> phase) et Gilbert Noël, des gymnases Rabelais et Mahieu,
- de la salle Paté, du stade Paul Meyer et du Centre hippique de Marolles,
- des quatre stades (A. Marin, F. Sastre, Corneilles, Chéron),
- de la base de voile à La Pie, de la piscine Caneton et du bassin Michelet,
- de tous les offices (cantines) dans les écoles,
- de la place d'Armes et de la place de la Pelouse au Vieux Saint-Maur
- de la discothèque (agrandie et transférée)

#### Ainsi que :

- l'agrandissement de la déchèterie (doublement de la capacité),
- l'aménagement du site historique classé de l'Abbaye,
- le remplacement des fenêtres dans les logements sociaux,
- quatre tranches annuelles de réfection de la voirie,
- des aménagements de voirie qualitatifs avenue Louis Blanc, avenue de la Libération, place des Marronniers, rue Baratte-Cholet, rue Saint-Hilaire et dans de nombreuses autres rues
- le rachat des entrepôts occupés « Franprix » (en vue de l'aménagement de la ZAC dit des « Facultés » (13 M€)

et tant d'autres travaux de taille plus modeste mais tout aussi importants pour améliorer le cadre de vie des Saint-Mauriens et valoriser le patrimoine commun.

Par ailleurs, étaient en projet à partir de 2008, la rénovation en profondeur des 400 logements des résidences du Pont de Créteil, propriété de l'OPHLM et du site (près de 30 M€ de travaux prévisionnels) ainsi que du centre sportif Pierre Brossolette (18 M€).

Enfin, s'agissant de l'augmentation de l'encours des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, les emprunts souscrits ont contribué à financer les travaux indispensables à la modernisation des réseaux et de l'usine des eaux : fait rare en Ile-de-France, Saint-Maur gère en effet en régie communale directe la production et la distribution d'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux d'assainissement. Les investissements ont là encore été réalisés en limitant au maximum l'augmentation de la part communale du tarif de l'eau et de la redevance d'assainissement.

Il n'y a donc aucun doute sur la finalité des emprunts souscrits et la réalité des investissements réalisés : comme le disaient Alain Juppé et Michel Rocard lors de la présentation du dispositif du grand emprunt national en 2010 : « *Nous empruntons non pour nous endetter mais pour investir* ». La seule question qui subsiste et qui peut être légitimement discutée d'un point de vue politique porte sur le niveau de l'effort d'équipement (en moyenne de 30% supérieure aux villes de même strate et n'appartenant pas à un EPCI) sur une période relativement courte (7 ans).

Les décisions relatives à la gestion financière de la ville prises par le précédent Maire et son équipe n'ont donc été prises qu'à l'aune de cette politique d'investissement, en cherchant à maîtriser à la fois les charges financières pesant sur le budget de fonctionnement et l'effort fiscal demandé aux Saint-Mauriens : début 2008, la charge de la dette par habitant était ainsi de 188 euros (contre 198 euros en 2001) alors que l'encours du budget principal avait augmenté de 115 millions d'euros sur la même période, ce qui positionnait Saint-Maur à la 16ème place sur les 47 villes du Val-de-Marne, avec un taux moyen de la dette de 2,5%.

Il convient d'ajouter que le dynamisme saint-maurien en matière d'investissements sur la période 2001-2007 s'est inscrit dans une tendance nationale de fond : près de 150 milliards d'investissements réalisés par les collectivités territoriales sur la même période, alors que dans le même temps l'Etat se désengageait de cet effort d'équipement. Saint-Maur avait cependant une double caractéristique renforçant ce dynamisme : la volonté de réaliser des travaux qui n'avaient pas pu l'être sur les deux mandats précédents et le choix de conserver sous maîtrise d'ouvrage directe, en régie, un volume important de travaux dans les bâtiments communaux.

## 2) Sur la structure de l'encours

Avant de revenir au fond, nous voudrions tout d'abord rappeler les propos du Premier ministre, François Fillon, qui, le 10 octobre dernier, à l'occasion d'une réponse à l'un de vos collègues députés, disait :

*« Il faut donc résoudre les problèmes qui se posent à DEXIA. Pour les résoudre, la première chose qu'il faut éviter ce sont les accusations portées sur les uns ou sur les autres, et je voudrais donc d'abord, avant de vous expliquer ce que nous allons faire avec DEXIA, rafraîchir la mémoire de chacun, parce que la responsabilité de beaucoup de Gouvernements est engagée dans la dérive qui est aujourd'hui celle de la banque des collectivités locales. »*

Ces propos responsables tranchent, permettez nous de le dire Monsieur le Président, avec ceux d'Henri Plagnol et de ses collaborateurs, lors de la séance de votre commission du 21 septembre dernier. Ils démontrent aussi que le dossier présente un haut degré de technicité, et un caractère d'universalité au vu du nombre de collectivités concernées qui ne sont plus à démontrer.

Le défaut de conseil des banques prêteuses auprès des collectivités et de leurs élus, est désormais avéré tant par les magistrats de la Cour des Comptes, que par les milliers de témoignages d'élus locaux qui ont été confrontés aux mêmes difficultés.

Pendant près de 10 ans, a minima jusqu'en 2009, sous les mandats de Jean-Louis Beaumont puis d'Henri Plagnol, Saint-Maur a pris, le conseil de Dexia-CLF, partenaire de la Ville depuis des décennies sous ses diverses appellations (ex-Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales-CAECL) et de son Directeur des Services Financiers, Vincent Billard (en poste depuis la fin des années 90, toujours en poste à ce jour et présent lors de la séance du 6 octobre 2011) pour avoir l'assurance raisonnable que certains des emprunts réaménagés ou nouveaux pouvaient être souscrits par la Ville.

Comme l'ont rappelé les magistrats de la Cour des Comptes dans leur rapport de juillet 2011, des milliers

de collectivités, dont Saint-Maur-des-Fossés, ont allongé la durée des emprunts, afin de lisser la charge financière annuelle, puis dans un deuxième temps, souscrit des prêts structurés, que tous les établissements bancaires proposaient à l'époque, en convertissant des prêts classiques à taux fixe ou taux variable. En tout, même si le décompte est encore provisoire, au moins 5500 entités publiques ont souscrit 35 milliards d'euros de prêts dont un tiers présente des risques plus forts a posteriori. Les argumentaires d'un établissement comme Dexia montraient d'une part que la bonification des taux d'intérêt permettaient – ce qui a été le cas – d'économiser plusieurs millions d'euros par an en frais financiers, tout en basant l'évolution des taux sur des parités stables et non exotiques (comme le franc suisse qui n'avait pas ou quasiment pas varié en dix ans, ainsi que le présentait Dexia-CLF).

Le rapport des magistrats précité relate bien la manière dont des banques comme Dexia assuraient les élus de Saint-Maur de la sécurité des produits proposés, sécurité qui était en outre confirmée par le Directeur des Services Financiers de la Ville, qui assurait la gestion opérationnelle quotidienne avec les différents établissements bancaires. Saint-Maur comme plus de 5000 collectivités a suivi le même schéma, acheté les mêmes produits, fait confiance de la même manière. La crise financière mondiale de l'automne 2008 (crise des *subprimes*) puis la crise des dettes souveraines de la zone euro, dont nous vivons les répliques en ce moment et pour encore quelques années sans doute, et dont personne n'a été capable d'anticiper l'ampleur (ni les chefs d'Etat, économistes, banquiers, et a fortiori les élus locaux...) ont bouleversé les parités (livre sterling, franc suisse et même euro,...) et les indices sur lesquels certains de ces prêts étaient bâtis.

Par conséquent, le maire précédent et le maire actuel n'ont été ni meilleurs ni moins bon que tous les élus aux affaires à cette époque et que tous les experts, analystes, et banquiers, ainsi que le Directeur des Services Financiers de la ville (toujours en poste) et les représentants de l'Etat (service du contrôle de légalité de la Préfecture, Trésorier Payeur Général) : tous, soit ont recommandé de souscrire ce type d'emprunts, soit n'ont, à aucun moment, pointé un risque sur ce type d'emprunts.

Henri Plagnol et Jacques Leroy, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux Finances, ont ainsi, de la même manière, souscrit plusieurs prêts toxiques nouveaux, pour un montant global de près de 30 millions d'euros en juin et octobre 2008<sup>1</sup>. Deux de ces emprunts structurés à risque élevé de structure ont d'ailleurs été relevés par la Chambre régionale des Comptes d'Île-de-France dans son rapport du 8 janvier 2010.

---

<sup>1</sup> Emprunt de 9 684 675 euros (Depfa Bank, sur 24 ans, 2<sup>ème</sup> phase de 18 ans indexée sur le différentiel Dollar/Franc Suisse) ;

Emprunt de 5 000 000 euros (Dexia-CLF, sur 30 ans, 2<sup>ème</sup> phase de 17 ans, indexée sur le Libor CHF (Franc Suisse) ;

Emprunt de 5 000 000 euros (Société Générale, sur 30 ans, 2<sup>ème</sup> phase de 14 ans indexée sur un différentiel CMS-Constant Maturity Swap GBP-Livre sterling 10 ans/CMS CHF-Franc Suisse 10 ans avec coefficient multiplicateur de 5 activable) ;

Emprunt de 8 000 000 euros (Dexia-CLF, sur 30 ans, 2<sup>ème</sup> phase indexée sur différentiel Inflation zone Euro/Inflation France, avec coefficient multiplicateur de 5 activable) ;

Deux autres emprunts de 5 300 000 euros et 2 700 000 euros datés du 20 octobre 2008 auprès de Dexia-CLF.